L’interdiction de sortie de territoire qu’ils avaient supprimée rétablie…

écrit par Christine Tasin | 10 octobre 2015

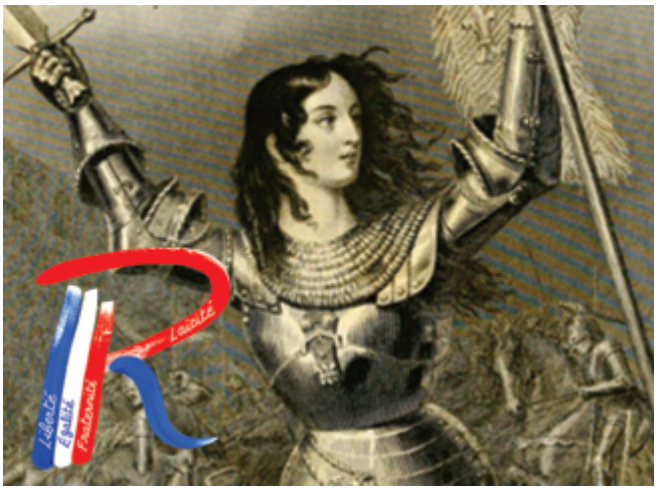

C’est vraiment le gouvernement le plus nul de tous les temps. Il y a deux ans, ils décident que les mineurs pourront circuler, eux aussi, comme bon leur semble entre les frontières.

Sans se soucier des dommages collatéraux que sont notamment les enlèvements d’enfants de couples mixtes….

Mais empêcher des étrangers et leurs enfants d’entrer et sortir de chez nous comme dans un moulin était bien plus important que le reste…

Et puis, la peur de se voir condamnés, en cas de falsification de papiers :

> *Il a mis en avant « la difficulté de l’appliquer dans l’espace Schengen », la « responsabilité considérable » qui reposerait sur les mairies en cas de documents falsifiés, une charge de travail accrue pour les mairies ou les préfectures, le risque de pénaliser « des millions de familles, notamment celles avec des parents séparés ou divorcés ».*

En quoi les couples séparés ou divorcés seraient-ils pénalisés de devoir demander une autorisation de sortie de territoire ?

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2015/10/08/l-autorisation-de-sortie-du-territoire-pour-les-mineurs-retablie-par-l-assemblee_4785840_1653578.html#xtor=AL-32280515

Mais le djihad a tout changé… Il s'agit à présent de retenir les jeunes djihadistes désireux d'aller se faire tuer an nom d'allah… Il est vrai qu'il vaut mieux les laisser perpétrer leurs attentats sur notre sol…

Comme pour le reste, on n'agit et ne légifère, en France qu'en fonction des immigrés ou descendants d'immigrés…